

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009
--

52/2009

TRANSFORMATION DE POSTES

M. BOURGEOIS présente le dossier.

En application de la loi du 19 février 2007, visant à réformer la Fonction Publique Territoriale, en particulier dans le domaine des avancements de grade, le Conseil Municipal a délibéré en date du 30 novembre 2007, sur la détermination des taux de promotion, fixés à 100 % pour chacune des filières.

Chaque année, les agents promouvables au grade supérieur sont inscrits sur des tableaux d'avancement de grade pour avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors qu'ils détiennent les conditions d'ancienneté requises.

Au titre de l'année 2009, un Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 8 septembre 2009, il est proposé de modifier le poste au 1^{er} décembre 2009.

A cet effet, il convient de proposer au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la transformation du poste suivant, à effet du 1^{er} décembre 2009 comme suit :

- 1 Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe en :
1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe

Considérant les tableaux d'avancements de grade pour l'année 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 8 septembre 2009,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE la transformation d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE en un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE,

DIT que cette mesure prendra effet au 1^{er} décembre 2009.